



# Méry-sur-Marne

République française  
Liberté • Egalité • Fraternité

## DECISION DU MAIRE N°2024-07

### REVISION DU ANNUEL DU LOYER DANS LE CADRE DU BAIL ACCORDÉ A MADAME DOMINIQUE DRIOT LE 26 AVRIL 2003

#### Le maire de Méry-sur-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 ;  
Vu la délibération n°2023-006 du 6 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;  
Vu l'arrêté n°2022-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 par lequel le maire a délégué son pouvoir de signature à monsieur Bruno Clément, adjoint au maire, en matière de finances, budget, fiscalité et comptabilité publique ;  
Vu le contrat de location d'un appartement, [REDACTED], conclu entre la commune et Madame Dominique Driot le 26 avril 2003 ;  
Vu la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat, notamment son article 12 ;  
Vu la délibération n°2016-26 du 6 décembre 2016 décidant la révision annuelle des loyers des appartements appartenant au domaine privé de la commune ;  
Considérant l'indice de révision des loyers T4 2023 applicable au loyer de Madame Dominique Driot qui a été fixé à 413,51 € en 2023 ;  
Considérant que la loi sur le pouvoir d'achat plafonne la révision des loyers en métropole à 3,5% du loyer précédent ;

#### DECIDE

**Article 1 :** Le loyer de Madame Dominique Driot est révisé en application de la formule suivante :

$413,51 \text{ €} \times (\text{indice de référence des loyers du 4ème trimestre de l'année 2023} / \text{indice de référence des loyers du 4ème trimestre de l'année 2022})$  soit  $413,51 \text{ €} \times (142,06/137,26)$

**Article 2 :** Le loyer de Madame Dominique Driot est fixé à 427,97 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**Article 3 :** Le montant de la provision pour charges s'additionnant au loyer sera calculé sur la base de la quote-part des charges communes incombant à Madame Dominique Driot.



A Méry-sur-Marne, 5 avril 2024

Pour la maire, l'adjoint délégué  
aux finances

Bruno Clément